

Intervention orale du groupe EELV-ECE au conseil municipal du 22 mai 2014

**Objet : note n°23, démolition des sheds au 45 rue Gabriel Josserand
Intervenante : Madeleine DELAPERRIERE**

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je souhaite m'adresser à vous de manière très solennelle sur l'affaire qui nous est soumise ici. Loin d'être anodine, cette note n°23 nous apparaît particulièrement choquante tout autant que la décision qu'il nous est demandé de prendre au nom des Pantinois.

Dans le but honorable de réaliser l'extension du parc Diderot, on nous demande d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour le bâtiment situé sur la parcelle au 45, rue Gabrielle Josserand.

Nous sommes tous d'accord qu'un parc peut nécessiter d'être agrandi pour X raison et qu'en conséquence un bâtiment délabré, gênant et désaffecté peut être détruit à cet effet.

L'ennui, c'est qu'il n'est pas dit dans la délibération proposée que ce bâtiment est le dernier vestige de l'un des plus remarquables témoins du passé industriel de Pantin et de la Seine-Saint-Denis à savoir la Société française de cotons à coudre Cartier-Bresson.

La filature Cartier-Bresson s'est installée à Pantin en 1859, a employé jusqu'à 450 personnes pour produire les fils de coton sous de multiples formes.

Par ailleurs, cet ensemble de 7 ateliers à toit de shed d'une rareté tout à fait remarquable est l'unique survivant de la destruction intervenue en 1960 où la plus grande partie du site des manufactures a été amputée pour construire les tours de l'architecte Zehrfuss que l'on connaît aujourd'hui.

Je vous rappellerai aussi que c'est grâce à l'action de notre conseil général de Seine-Saint-Denis et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Saint-Denis que nous pouvons compter ce bâtiment dans la liste des édifices classés au plus haut niveau d'intérêt, à savoir « remarquable », comme les Moulins de Pantin ou les entrepôts de la CCIP.

Vous le voyez, nous avons ici un bâtiment patrimonial de première importance et nous avons d'ores et déjà reçu de multiples témoignages, analyses et commentaires qui nous confortent dans notre souhait de le conserver. Je citerai à ce titre M. Claude Rossi, architecte a qui avait été confiée la réhabilitation de ce site en 1998 et qui indique qu'il s'agit là d'une des plus anciennes formes de sheds du 93 avec une mise en œuvre rare et remarquable de la brique.

Pour terminer sur les recommandations dont nous devons tenir compte, il me semble que le vote de cette démolition ne peut être envisagé sans recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Car un point est essentiel : nous avons la chance de sauver des bâtiments qui ont en plus fait l'objet d'une réhabilitation en 1988.

C'est pourquoi, je suis très étonnée des arguments qui m'ont été opposés pendant les débats de la 3^e commission pour rejeter l'idée même de réfléchir à une quelconque préservation du site.

Il m'a été formellement affirmé que le bâtiment était trop pourri et que son ravalement coûterait trop cher.

Je veux croire qu'un tel argument ne reposait que sur une sincère méconnaissance du dossier. Mais on peut en tout cas affirmer en retour qu'il est impossible sans étude sérieuse de prétendre connaître le coût de la réhabilitation, et encore moins de formellement affirmer que ce coût serait trop élevé, au regard des finances comme au regard de l'enjeu et de la requalification de cet édifice remarquable.

Quant au second argument qui m'a été opposé, il est tout aussi peu étayé et lapidaire.

Il s'agit donc de détruire nos ateliers Cartier-Bresson pour « accentuer la perspective sur le parc Diderot depuis la rue Gabrielle Jossierand ».

Argument étonnant pour le moins. Mes chers collègues, penchez-vous sur les plans en votre possession. Il s'agirait donc de permettre une meilleure perspective pour les piétons qui remonteraient la rue dans le sens Nord-Sud. Voyez par vous-mêmes : en préservant notre patrimoine, nous perdrons donc une perspective essentielle.

Sans être expert du dossier, il est facile de voir qu'il suffirait d'écrouler le mur qui ceinture les ateliers pour dégager suffisamment de perspective, et de s'appuyer sur leur intégration dans le paysage pour former une transition douce entre le parc et les tours.

Et ce d'autant que ce parc pourrait être justement animé avec ces locaux restaurés.

Car là est aussi l'enjeu : une requalification et une intégration harmonieuse de ces bâtiments dans le parc Diderot doit servir notre vie citoyenne et associative.

Les idées et les besoins ne manquent pas pour donner une seconde vie à ces ateliers. Ils sont une véritable aubaine pour valoriser l'espace public, et imaginer des architectures écologiques, à faible impact GES. Tout est possible: crèche parentale, locaux d'association, d'artisans, espace participatif de loisirs, d'expérimentations collectives de jardins...

Ce lieu pourrait être aussi partiellement ouvert pour en faire une halle couverte accueillant des manifestations comme des brocantes.

Et il serait tout aussi approprié à la réimplantation de l'antenne jeunesse du quartier, mal située et mal installée actuellement et qui trouverait ici un espace apaisé.

Chers collègues, d'autres villes ont agi avant nous. Je fais référence à la réalisation du nouveau parc Lucie Aubrac aux Lilas qui conserve avec succès deux anciennes entreprises industrielles : l'ancienne usine de confection Goldschmidt et la chaudronnerie Piattino pourtant bien moins prestigieuses que nos ateliers Cartier-Bresson.

Une fois encore l'imagination doit primer pour donner un nouvel usage à ces lieux de la mémoire ouvrière.

Chers collègues, nous ne pouvons que nous opposer à cette démolition. Nous ne pouvons voter l'irréversible sans nous être donné le temps de mobiliser toutes nos énergies, toutes nos ressources pour construire un projet digne de notre ville contemporaine.

Assumons nos responsabilités. Oublions cette note et lançons pour les ateliers Cartier-Bresson un projet d'aménagement digne du patrimoine que nous héritons au nom des Pantinois.

Je vous remercie.